

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

**LES VOYAGES DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES
CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, pour poursuivre dans la même veine que la motion du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), je propose, appuyé par le représentant de St. Catharines (M. Reid):

Que l'on rejette les dispositions du budget libéral visant à considérer comme revenu imposable le voyage qu'effectuent les membres des forces armées canadiennes à bord des avions militaires pour rendre visite à leur famille à Noël, et que l'on profite de l'occasion pour se débarrasser en même temps du ministre des Finances.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

L'ENVIRONNEMENT

**LA PROTECTION DU PAS DE L'OURS POLAIRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que les hommes de science rattachés au programme biologique international ont identifié le Pas de l'ours polaire, dans l'Arctique canadien, comme l'un de 140 sites environ qui sont délicats sur le plan écologique et qui méritent d'être protégés et que le groupe de travail interministériel a publié récemment un rapport exigeant une utilisation polyvalente des terres dans le Pas; afin de faire droit aux intérêts des sociétés de mise en valeur de ressources non renouvelables, je propose, appuyé par le représentant de Churchill (M. Murphy):

Que le gouvernement fédéral rejette les recommandations du groupe de travail et prenne immédiatement des mesures pour garantir la protection de ce secteur délicat sur le plan écologique contre les visées futures des sociétés de mise en valeur des ressources.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

POSTES CANADA

**L'ÉMISSION D'UN NOUVEAU TIMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT**

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, comme la Société canadienne des Postes vient tout juste d'inaugurer son nouveau timbre sans valeur nominale, porteur uniquement d'une feuille d'érable et de la lettre «A», je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre offre ses meilleurs vœux au gouvernement à l'occasion de l'émission de ce nouveau timbre, tout en exprimant l'espoir, étant donné l'incurie dont a fait preuve l'ancien ministère des Postes dans la distribution de lettres portant des timbres, que la Société canadienne des Postes ait plus de succès si ses timbres portent des lettres.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

**LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, des centaines d'agriculteurs et de petits entrepreneurs consultent chaque jour des comptables agréés et des avocats car ils ne savent pas comment appliquer à leur exploitation les dispositions du budget du 12 novembre régissant les rentes, la dépréciation, l'impôt sur les gains de capitaux et la structure générale de leur entreprise. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre des Finances dissipe l'incertitude et la confusion qui règnent chez les agriculteurs et les petits entrepreneurs, en prenant des dispositions immédiates pour présenter un nouveau budget.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

**LA MAJORATION DES PENSIONS DES CHEMINOTS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Noël approche à grands pas, mais ce ne sera peut-être pas une occasion de réjouissances pour beaucoup de cheminots à la retraite, dont certains touchent moins de \$100 par mois du régime de retraite de la compagnie; quant aux veuves, elles ne touchent que la moitié des hausses de prestations qui sont consenties. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):